



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir **des données sur la formation professionnelle 2020 de l'OPCO-EP**. Il propose une photographie des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL et du secteur.



89175 ACTIONS DE FORMATION ENGAGÉES EN 2020




Le secteur santé génère la plus grande part des actions de formation (79,1 %) en liaison avec la proportion de salariés qu'il regroupe (75,0 %).



TAUX ASSEZ FAIBLE D'ACCÈS À LA FORMATION




Dans le champ de l'OMPL, c'est majoritairement par des stages financés dans le cadre du plan de développement des compétences (15,1 %) que les salariés enrichissent leurs compétences. Ce dispositif est sous-représenté dans le secteur juridique (10,3 %). Les entreprises ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation recourent très majoritairement au plan de développement des compétences pour la formation de leurs salariés (17,3 %).

Données de cadrage 2020¹

				Ompl
Nombre total d'actions de formation	10156	8462	70557	89175
Effectifs salariés totaux ²	44377	70458	344765	459600
Nombre d'entreprises formatrices	2640	2649	20075	25364
Nombre total d'entreprises	9696	13895	78440	102031

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.

Taux d'accès à la formation (%)

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation ³			Taux d'entreprises formatrices ⁴		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	0,2	1,7	21,1	0,6	6,0	23,1
	0,4	1,4	10,3	1,6	5,1	14,3
	1,0	4,1	15,3	3,3	11,7	17,1
Ompl	0,8	3,5	15,1	2,8	10,2	17,3

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

Capp : contrat d'apprentissage.

PDC : plan de développement des compétences.

1 : Les données formation proviennent de la base de données « formation 2020 » de l'OPCO EP. Les branches professionnelles « Entreprises d'économistes de la construction » et « cabinets de géomètres » adhèrent depuis la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » à un autre OPCO. De ce fait elles ne sont pas prises en compte dans cette fiche.

2 : données estimées.

3 : ensemble des actions de formation.

4 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré



Secteur cadre de vie-technique



Secteur juridique



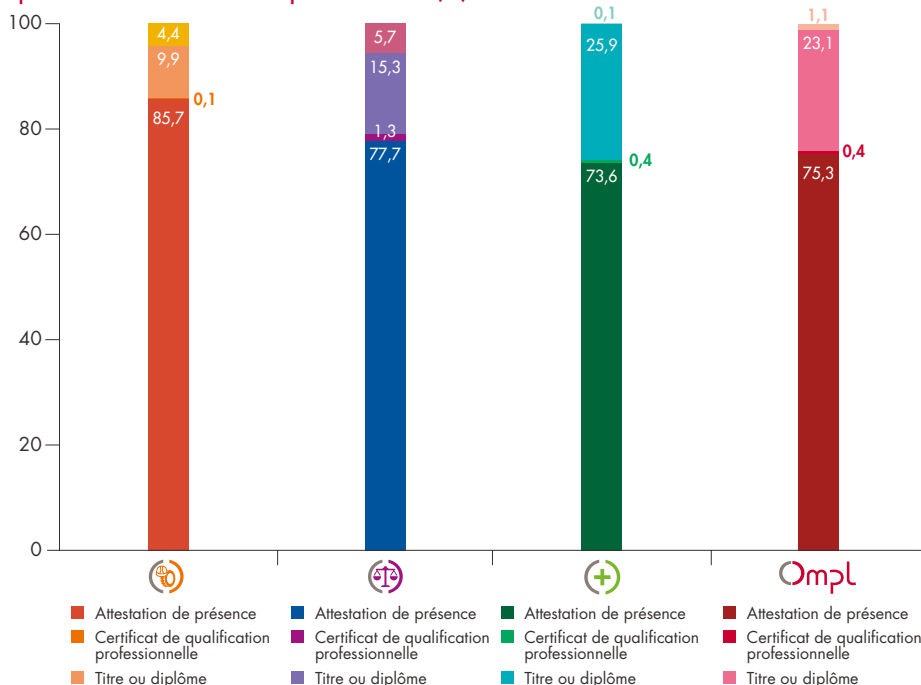
Secteur santé



LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Pour les salariés du champ de l'OMPL, le renforcement des compétences s'effectue majoritairement par des formations débouchant sur une attestation de présence, 75,3 % (stages et assimilés). À l'exception des titres et diplômes (23,1 %), les autres sanctions sont plus marginales (1,5 %).

Répartition des formations par sanction (%)



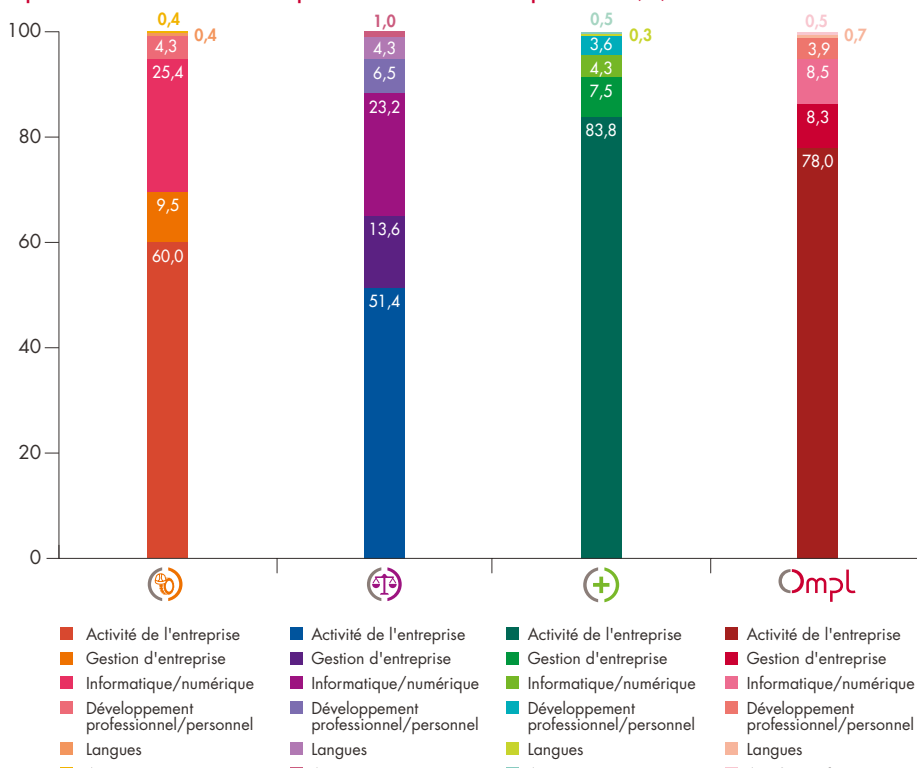
Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.



DOMAINES DE COMPÉTENCES TRÈS CIBLÉS

Les besoins en acquisition de compétences dans le champ de l'OMPL se concentrent dans l'activité première de l'entreprise (78,0 %). En retour, les autres domaines de compétences sont peu investis.

Répartition des formations par domaine de compétences (%)



Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.

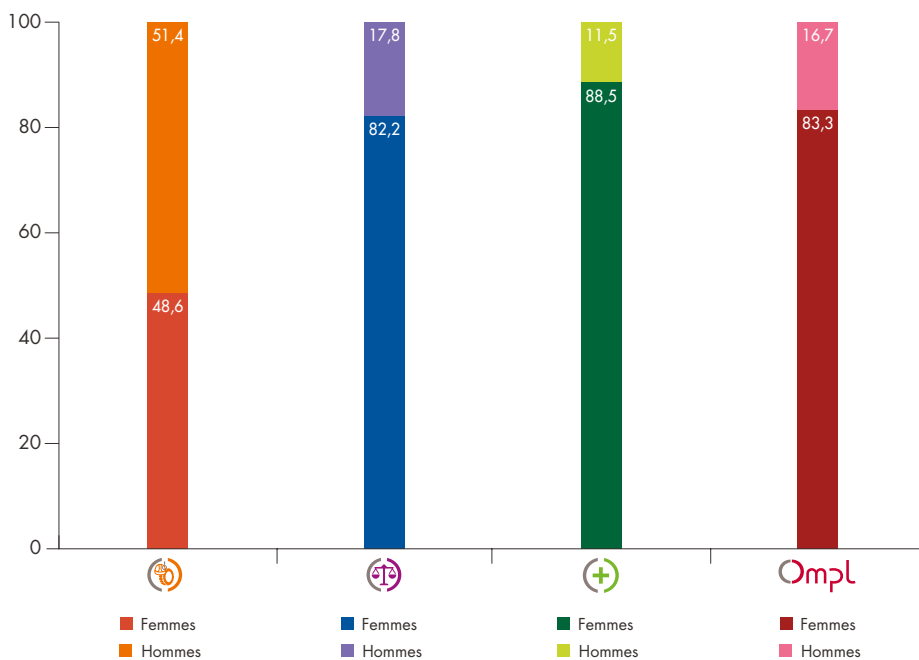


ACCÈS À LA FORMATION DIFFÉRENT SELON LE GENRE

83,3 % des salariés formés sont des femmes.

Cette proportion est un peu supérieure à celle qu'elles détiennent dans l'ensemble du champ de l'OMPL (estimée à 82,2 % en 2020).

Répartition des stagiaires par genre (%)



Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.

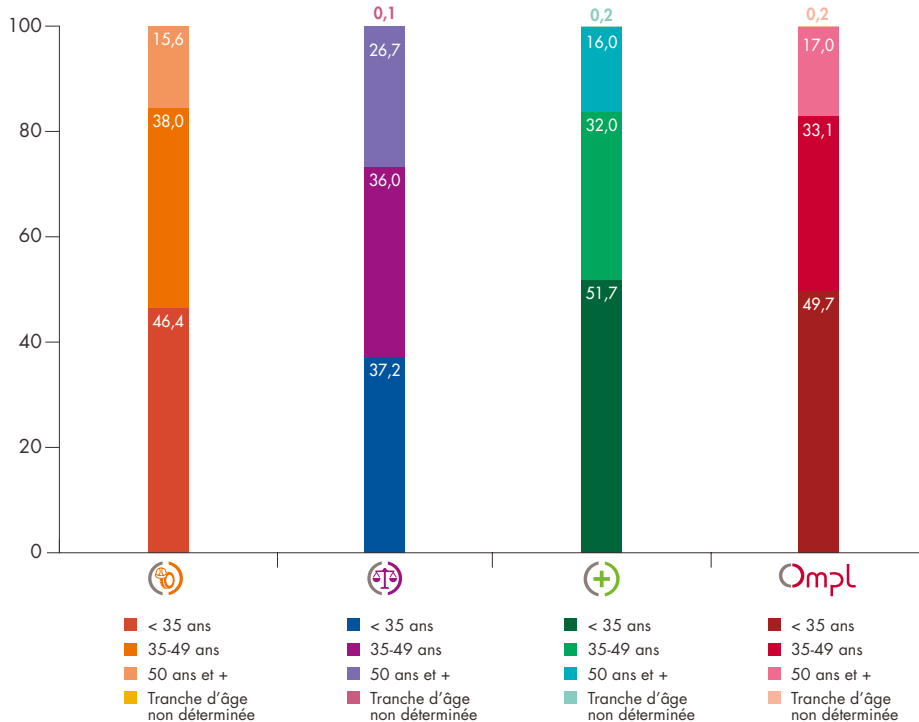


ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux parmi les stagiaires : 49,7 % des formés contre 37,6 % des salariés (part estimée pour 2020).

Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)



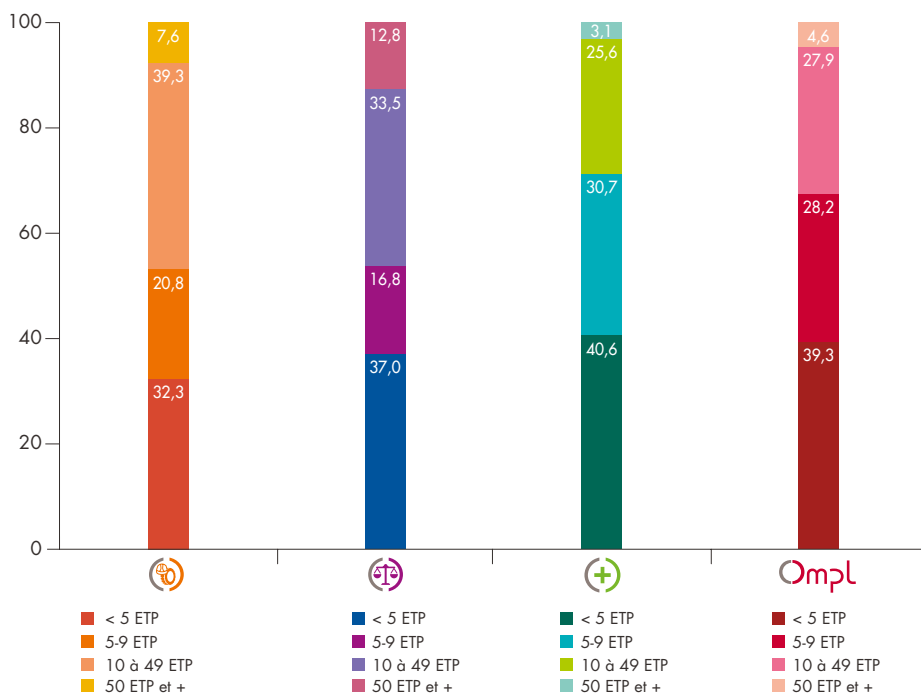
Sources : OPCO EP, bases formation 2020.



ACCÈS VARIABLE À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont surreprésentés parmi les stagiaires : 67,5 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 59,6 % des salariés du champ de l'OMPL. En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 32,5 % des stagiaires contre 40,4 % des salariés.

Répartition des stagiaires par taille d'entreprise en ETP (%)



Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.



HOMOGÉNÉITÉ TERRITORIALE

Le taux d'accès au plan de développement des compétences varie peu d'une région à l'autre. Il est :

- maximal pour Île-de-France (8,1 %);
- minimal pour les DOM (1,7 %).

Taux d'accès des salariés à la formation par région (%)

Régions	Cpro	Capp	PDC
Auvergne-Rhône-Alpes	0,7	1,9	4,3
Bourgogne-Franche-Comté	0,4	2,4	4,5
Bretagne	0,4	2,3	5,3
Centre-Val de Loire	0,4	2,6	3,6
Corse	0,1	3,1	3,8
DOM	0,5	2,3	1,8
Grand Est	0,5	2,6	3,9
Hauts-de-France	0,4	2,4	3,4
Île-de-France	1,1	1,8	3,0
Normandie	0,4	2,5	4,2
Nouvelle-Aquitaine	0,4	2,5	4,5
Occitanie	0,5	2,7	3,9
Pays de la Loire	0,5	2,3	5,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,6	2,5	3,9
Ompl	0,8	3,5	15,1

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.

Champ : ensemble des actions de formation.